

Comité de Natation du Limousin

Dates fixées en vue de la fusion des 3 régions en respectant les délais légaux

15 septembre 2016 Arrêté des comptes

Pour les ex-régions Poitou-Charentes et Limousin, il s'agit d'une opération identique à l'arrêté de fin d'exercice annuel.

Pour l'ex-région Aquitaine il s'agit de l'arrêté de compte de l'exercice annuel.

Il est à noter qu'il faudra réaliser un budget prévisionnel de septembre 2016 à fin 2017, il sera nécessaire de travailler sur la forme de ces trois budgets de manière à ce que les dirigeants de la région NOUVELLE AQUITAINE, élus début 2017, puissent réaliser un budget consolidé à partir des budgets prévisionnels.

16 octobre 2016 Mise à disposition des comptes (arrêtés)

Avant cette mise à disposition des comptes aux participants de la fusion ceux-ci devront être approuvés par un Comité directeur (ou une AG).

16 octobre 2016 AG Extraordinaire FFN

Définition des nouveaux statuts-types des Comités Régionaux.

Entre 1^{er} et 15 novembre 2016 Comité directeur des 3 Régions, validation des comptes et du traité de fusion.

29 octobre 2016 : Comité directeur Aquitaine

3 novembre 2016 : Comité directeur Poitou-Charentes

7 novembre 2016 : Comité directeur Limousin

Approbation du traité de fusion et de ses annexes dont les statuts-types des comités régionaux.

Pas d'obligation d'une date commune aux trois ex-régions.

Entre le 7 et le 16 janvier 2017 AG de chacune des Régions

Le 7 janvier 2017 : AG de chacune des 3 Régions

Approbation du traité de fusion et des statuts-types

Dissolution du Comité régional d'Aquitaine.

Dissolution du Comité Régional de Poitou-Charentes.

Transformation du Comité Régional du Limousin en Comité Régional NOUVELLE AQUITAINE.

18 février 2017 à ARTIGUES PRES BORDEAUX - AG Elective NOUVELLE-AQUITAINE